

Place à la lecture publique au Sénat

Après la jolie mobilisation, samedi, place du Martroi, qui a permis aux habitants de l'agglomération de poser toutes leurs questions sur la métropole et de voter pour le futur logo, place à une toute autre mobilisation. Dans les couloirs du palais du Luxembourg, à Paris.

Christine Broudic

christine.broudic@centrefrance.com

Rappelez-vous... On avait laissé un certain article 41 jeté directement à la poubelle par la commission des lois du Sénat.

Une dizaine d'amendements

Après avoir auditionné ministre et élus puis sagement suivi les préconisations du rapporteur de la loi, Mathieu Darnaud, les membres de ladite commission ont estimé qu'il n'était pas bon de remettre sur le métier le débat sur le statut de métropole.

Donc, exit l'article 41. Exit la possibilité pour



MOBILISATION. Les habitants de l'agglomération ont montré, samedi, leur intérêt pour le dossier métropole. Reste aux parlementaires à obtenir gain de cause.

l'agglomération orléanaise d'obtenir le statut de métropole.

Enfin... exit pour le moment. Car c'est là tout le jeu parlementaire. Un texte peut être sorti par la porte avant de faire son retour par la fenêtre...

À partir de ce lundi, les sénateurs examinent, en

séance publique, le projet de loi relatif au statut de Paris et à l'aménagement métropolitain. Autant écrire que cet examen est attendu de pied ferme par les sénateurs du Loiret qui ont multiplié les dépôts d'amendement pour faire revenir l'article 41.

Au sortir d'une journée

d'échanges, organisée samedi, place du Martroi, à Orléans, et qui a vu de nombreux habitants de l'agglomération manifester leur intérêt pour le dossier métropole, le moral est revenu au beau fixe dans le camp orléanais, toute orientation politique confondue.

Reste aujourd'hui à affronter le débat parlementaire. Le cas d'Orléans sera vraisemblablement examiné en fin de semaine (jeudi). Au préalable, il y a, en effet, à débattre des 40 articles dédiés au futur nouveau statut de Paris.

La stratégie de Jean-Pierre Sueur

À ce jour, concernant le fameux article 41, pas moins de dix amendements ont été déposés. Stéphanie Riocreux, sénatrice PS d'Indre-et-Loire, aura été particulièrement active dans la défense des intérêts de Tours. En jouant sur les critères d'attribution, seule ou en collectif, elle introduit à chaque fois Tours dans les villes candidates au statut de métropole. Et parvient même à en exclure Orléans (sur le n° 88) en se félicitant du soutien du président de la région Centre-Val de Loire, François Bonneau. Pas très fair-play...

Nous, vu d'Orléans, on n'en démordra pas. Orléans – et pas Tours – peut légitimement prétendre au statut de métropole parce

qu'elle est capitale de région. Un point, c'est tout.

Toujours est-il que si Stéphanie Riocreux s'est montrée la plus active au jeu des amendements, Jean-Pierre Sueur, sénateur PS du Loiret et ancien maire d'Orléans, s'est montré le plus malin. Il a déposé deux amendements : l'un demandant le rétablissement de l'article 41 en son état initial (avec Orléans, Dijon, Saint-Étienne, et Toulon) à l'instar de celui déposé par le gouvernement via le ministre Jean-Michel Baylet ; l'autre en demandant de réserver le statut de métropole aux seules capitales de région à l'instar de Jean-Noël Cardoux, sénateur LR du Loiret.

Toute la stratégie réside à aller, naturellement, dans le sens du gouvernement sans braquer la majorité LR du Sénat. Ses amendements ont-ils des chances d'être adoptés ? « Si le vote se fait à main levée, c'est peu probable », annonce Jean-Pierre Sueur. « En revanche, si le vote se fait à bulletin secret, c'est possible. » ■